

STATISTIQUES FEDERALES

- Nombre de licences compétition : 531.648
- Nombre de licences contact : 78.142
- **Total licences : 609.790**

FISCALITE

Complément de rémunération et CTS : publication du décret

Le décret n°2017-172 du 10 février 2017 portant application de l'article 23 de la loi du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale définit les conditions de versement par les fédérations sportives d'un complément de rémunération aux agents exerçant auprès d'elles les fonctions de conseiller technique sportif. Le décret, entré en vigueur le 12 Février dernier, précise les conditions dans lesquelles les structures fédérales sportives sont autorisées à verser sur leurs fonds propres des indemnités aux CTS exerçant auprès d'elles, c'est-à-dire dans des limites définies par la convention-cadre conclue entre le Ministre des sports et le Président de la fédération concernée fixant les conditions d'intervention de ces agents et sous réserve d'en garantir une information régulière. Ainsi, une indemnité peut être versée au CTS, dans la limite d'un montant annuel fixé dans la convention-cadre mentionnée à l'article R. 131-23, soit par la fédération sportive auprès de laquelle il exerce, soit par ses organes nationaux, régionaux ou départementaux. Dans ce dernier cas, la fédération sportive définit et met en place les moyens par lesquels elle est régulièrement tenue informée des montants directement versés à ce titre par ses organes délégataires.

Il assimile ces indemnités à des compléments de rémunération versés par l'Etat lui-même au regard des règles d'assujettissement au régime de cotisations et contributions sociales.

Remise en cause des assiettes forfaitaires de cotisations



Ce dispositif a été institué par un arrêté du 27 juillet 1994 (fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les personnes exerçant une activité dans le cadre d'une personne morale à objet sportif, d'une association de jeunesse ou d'éducation populaire) et par une circulaire du 28 juillet de la même année (relative à la situation des sportifs au regard de la sécurité sociale et du droit du travail). Il a été mis en place pour tenir compte des contraintes particulières qui pèsent sur les acteurs du monde sportif (nombre de compétitions élevées, activités récurrentes, horaires décalés, nécessité d'encadrer les participants, etc.).

Cette exception sportive permet aux associations sportives de calculer les cotisations de sécurité sociale sur une base forfaitaire plutôt que sur la rémunération réelle du salarié. Le bénéfice était donc double :

- d'un côté, l'association employeur paie moins de cotisations
- de l'autre, l'éducateur sportif, dont cette activité est souvent accessoire, reçoit un salaire net plus élevé.

Or, l'article 13 de la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 dispose que les cotisations forfaitaires fixées par arrêté ministériel demeurent applicables jusqu'à la publication d'un décret et à défaut jusqu'au 31 décembre 2015.

Cependant, aucun Décret à ce jour n'a été publié.

De ce fait, en application de l'article 13 susvisé, l'abrogation des bases forfaitaires serait effective dans le secteur sport depuis le 1er janvier 2016.

Cependant, le dispositif des assiettes forfaitaires, actualisé au 1er janvier 2017, figure toujours sur le site Internet de l'URSSAF.

Selon la Fédération Française des Clubs Omnisports, la disparition de ce dispositif "représente une augmentation des charges très importante [pour les Associations sportives]. Ainsi, il est estimé pour les clubs qui bénéficiaient de cette disposition, une hausse allant de 60 à 90 % des cotisations sociales".

Le CoSMoS a sollicité début février le Premier Ministre sur ladite suppression.



La Mallette Formation Arbitre Club disponible à compter du 27/02/2017

La Mallette Arbitre Club sera de nouveau disponible à compter du 27/02/2017. Vous y trouverez tous les supports pédagogiques nécessaires pour dispenser une formation efficace et adaptée aux clubs. Des supports simples et pratiques à utiliser par tous.

Disponible sur www.ffbbstore.com, dans l'espace **Passion Club**.

85 € TTC (hors frais de port)

Contenu de la mallette :

- 10 cahiers de l'Arbitre
- 1 référentiel de Formation
- 1 affiche
- 1 planche de coach
- 10 sifflets
- 10 cartes d'Arbitre Club
- 4 chasubles orange pour les arbitres club + 2 chasubles bleu pour les formateurs et leur sac de rangement

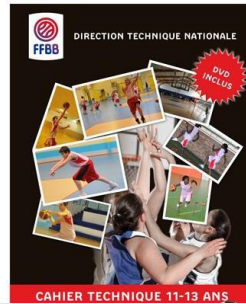
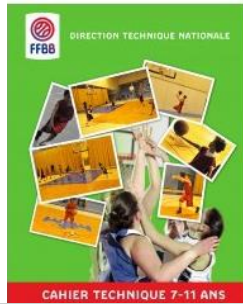
NOUVEAU : contient également 10 diplômes à remettre à vos stagiaires confirmés.



**vous pourrez vous réapprovisionner en cahiers de l'arbitre et cartes d'arbitre de façon indépendante (par lot de 10 exemplaires).*

Pour tous renseignements complémentaires : 01.53.94.25.08 / jmathonniere@ffbb.com

**Les Cahiers Techniques 7-11 ans
et 11-13 ans sont disponibles.**



LA SEMAINE DE LA PREPARATION PHYSIQUE

La FFBB – en collaboration avec l'INSEP – organise un grand rassemblement autour de la préparation physique du 24 au 27 avril 2017.

Cette semaine marquera la fin de la formation de la promotion 2016/2017 du Diplôme de Préparateur physique et prendra une connotation particulière par :

- La qualité des experts mobilisés,
- L'ouverture de ces interventions aux anciens diplômés de la FFBB/INSEP.

Pour s'inscrire : <http://www.ffbb.com/formations>

Pour tout renseignement complémentaire : lrelifox@ffbb.com

Ce rassemblement a pour objectif de réactualiser les connaissances acquises par les anciens diplômés au cours de la formation qu'ils ont suivie et de permettre de connaître les dernières techniques utilisées actuellement, avec les différentes interventions des experts sur place.

C'est ainsi une opportunité de se mettre au goût du jour sur les nouveautés relatives à la Préparation Physique.

CAMPUS FFBB 2017 – THEMES DE FORMATION

Lors du CAMPUS FFBB de **Belfort du 24 au 27 août 2017**, la Fédération développera les thèmes de formation suivants :

1. Exploiter les données fédérales (FBI, Atlas)
2. Administrer une Commission de Discipline
3. Organiser les Compétitions

En outre, des contenus spécifiques seront proposés aux :

- Secrétaires Généraux de LR ou CD (FBI - Emploi, etc.)
- Trésoriers de LR ou CD : utilisation de CEGID (Subventions, emploi, etc.)
- Personnels administratifs et comptables : opérations de saisie dans CEGID

Les interventions de nos élus fédéraux, de la Commission Fédérale des Dirigeants et des collaborateurs de la FFBB viendront compléter les contenus de formation et auront vocation à partager les savoirs et savoir-faire issus des Carrefours d'échanges interLigues ainsi que des travaux des commissions et des services fédéraux.

Le programme complet du CAMPUS d'été 2017 paraîtra courant mars-avril 2017 sur le site fédéral :

<http://www.ffbb.com/formations>

AGENDA DU PRESIDENT

Judi 23 février

- Entretien avec Mme Muriel HAMON chargée de mission chez « Succeed Together » et M. Matthieu LACHENAUD Chargé de mission au Comité de Coordination National, présentation des solutions « Succeed Together »

- Tirage au sort des Jeux de la Francophonie au Comité International des Jeux de la Francophonie à Paris
- Réunion du Bureau Exécutif – CNOSF
- Cocktail-dinatoire inter-promotions des Parcours Ambition Internationale – CNOSF

Vendredi 24 février

- Déjeuner de travail avec M. Pascal HEQUET Président du Comité de Meurthe et Moselle et M. Thierry BILICHTIN, Président de la Ligue Régionale de Lorraine

Lundi 27 février

- Visite du club Paris Lady Basket – Paris 20^{ème}

Mardi 28 février

- Conseil d'Administration du CNDS au CNOSF

Déplacement à la FIBA en Suisse :

- Réunion FIBA concernant les compétitions européennes de clubs

Mercredi 1er Mars

- Réunion d'information pré-comité directeur en présence des salariés de la FFBB
- Dîner de travail avec Alain BERAL, Président de la LNB

Jeudi 2 mars

Déplacement à Carcassonne et à Albi :

- Entretien avec M. Patrick FRANCOIS, Conseiller départemental de l'Aude en charge de la Jeunesse et des Sports, M. Bernard DIVERCHY, Vice-Président du Comité de l'Aude, M. René BERQUIERES, ex-Secrétaire Général du Comité de l'Aude, M. Bruno MARITON, Président du Comité des Pyrénées-Orientales, concernant le projet de fusion des deux Comités.
- Rencontre avec M. Bernard LADET, Président du Comité Départemental du Tarn
- Inauguration de la salle Jacques Durand à Albi
- Assemblée Générale du CDOS du Tarn à Albi

Vendredi 3 mars

- Réunion avec Alain BERAL, Président de la LNB, Christine LOMBARD, Directrice Générale de la LNB, Mickaël CONTRERAS, Directeur Juridique de la LNB, Patrick BEESLEY, Directeur Général et Amélie MOINE, Responsable Juridique, concernant la convention FFBB/LNB
- Réunion du Comité de Concertation
- Réunion avec MM. Jean Pierre HUNCKLER, Vice-président, Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général, Alain SALMON, Vice-président, Stéphane KROEMER, Président de la Ligue Franche-Comté, et Patrick BEESLEY, DTN, concernant les Equipes U15 élites de Franche-Comté.
- Réunion du Comité Directeur

Samedi 4 mars

- Réunion du Comité Directeur

- Entretien avec M. Michel MARGUERY concernant la mission au sein du Cabinet sur l'évolution de l'environnement des officiels
- Rencontre NF2 : Stade Français – Le Chesnay Versailles

Mercredi 8 mars

- Réunion du Bureau Exécutif CNOSF

PROGRAMMATION TELE A VENIR

	Vendredi 24 février à 02h00	NBA : Cleveland Cavaliers - New York Knicks
	Vendredi 24 février à 04h30	NBA : LA Clippers - San Antonio Spurs
	Samedi 25 février à 23h00	NBA : Sacramento Kings - Charlotte Hornets
	Samedi 25 février à 18h30	PROA J20 : AS Monaco Basket - Le Mans Sarthe Basket
	Dimanche 26 février à 01h30	NBA : New York Knicks - Philadelphia 76ers
	Dimanche 26 février à 18h30	PROA J20 : ASVEL Lyon-Villeurbanne - EB Pau-Lacq-Orthez
	Lundi 27 février à 20h30	PROA J20 : SLUC Nancy - Paris-Levallois
	Mercredi 1er mars à 01h00	NBA : Washington Wizards - Golden State Warriors
	Samedi 4 mars à 18h30	PROA J21 : Paris-Levallois - ASVEL Lyon-Villeurbanne
	Dimanche 5 mars à 18h30	PROA J21 : Elan Chalon/Saône - AS Monaco Basket